

Lettre d'information n°1 | Mai 2024

Projet agrivoltaïque de Mont-Saint-Jean

ÉDITO

Chères Mont-Saint-Jeannaises, chers Mont-Saint-Jeannais,

Nous sommes heureux de nous présenter à vous pour entamer ensemble une démarche de concertation autour d'un projet agrivoltaïque sur Mont-Saint-Jean. Energiter est une entreprise française, qui développe des projets photovoltaïques, agrivoltaïques et éoliens sur l'ensemble du territoire national. Nous avons à cœur de travailler avec les acteurs locaux, élus et habitants, pour intégrer au mieux nos projets dans de véritables projets de territoire.

Le projet agrivoltaïque sur votre commune a émergé fin 2023, et entre désormais dans une phase active d'études. Vous en trouverez les grandes lignes en page suivante. L'équipe qui est en charge du projet est implantée en Pays-de-la-Loire depuis plusieurs années, privilégiant les projets locaux.

Dans le cadre du développement de ce projet, nous lançons en ce printemps 2024 une démarche de concertation. Elus ou habitants, nous prévoyons des moments et outils réguliers pour vous permettre de vous informer et partager vos questions et avis sur notre projet !

En attendant notre première rencontre, nous vous souhaitons une agréable lecture de cette première lettre d'information.



Nicolas SICOT
Responsable d'agence



Kevin MICHEL
Chef de projets

INVITATION

Vous êtes conviés au premier évènement de concertation

FORUM D'INFORMATION



Mercredi 12 juin



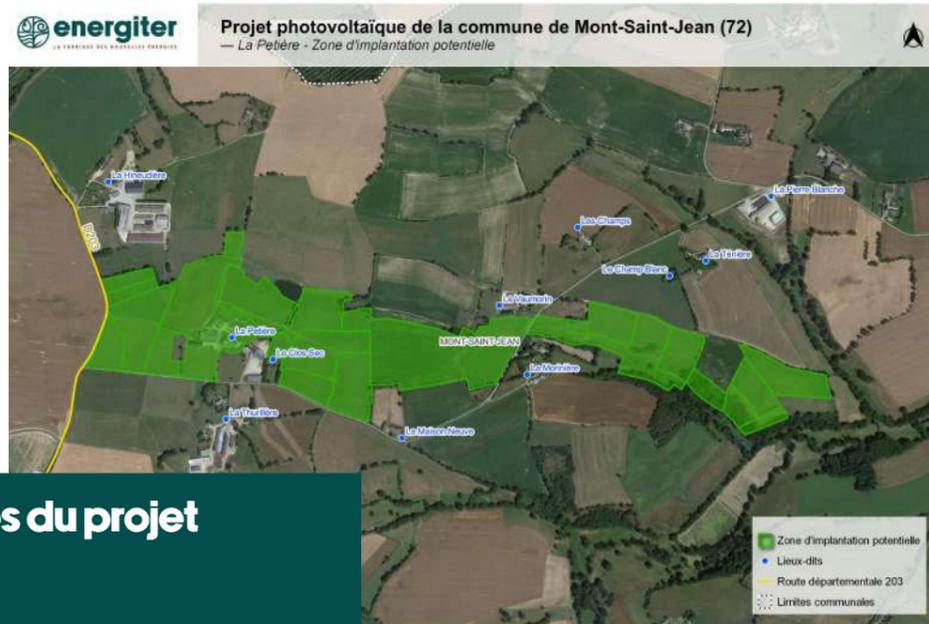
de 18h30 à 20h30



Salle des fêtes de Mont-Saint-Jean

Le projet en bref

Le développement d'un projet agrivoltaïque est adapté au territoire agricole sur lequel se situe la commune. La zone d'étude identifiée se situe au Nord de Mont-Saint-Jean, sur La Petière.



Informations clés du projet



28,9 ha

Surface de la zone d'étude



Projet écologique de territoire



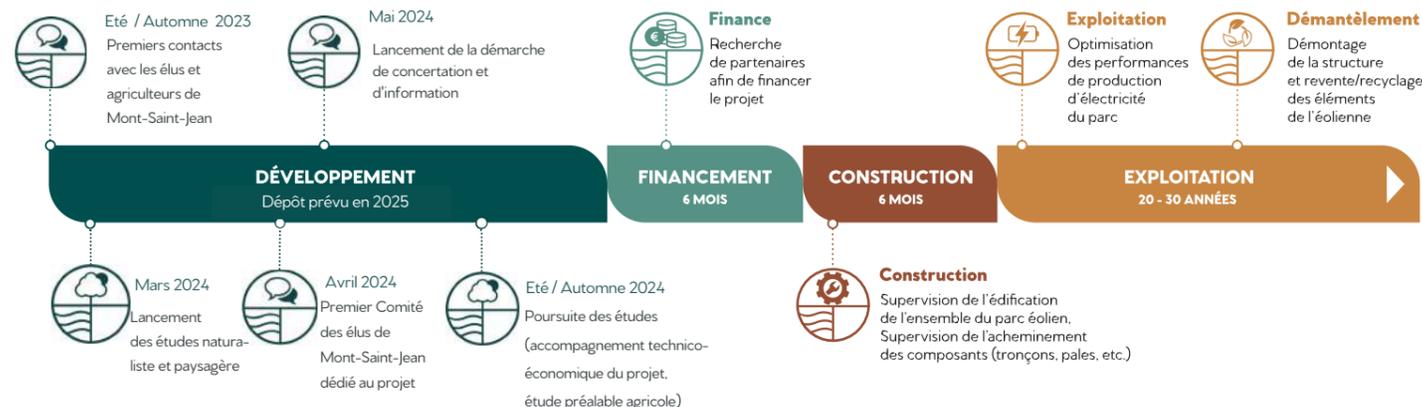
Développement de l'élevage



15 932 MWh

de production estimée (ou 13 MW de puissance installée), soit la consommation annuelle de 3400 foyers

Calendrier



Tout savoir sur la démarche de concertation

Le choix d'une démarche de concertation

Energiter porte la collaboration avec les territoires dans ses valeurs principales. En effet, nous savons d'expérience que c'est en écoutant les besoins, attentes et idées des habitants et des élus que l'on crée un projet de qualité, bénéfique au territoire autant qu'à l'environnement. C'est pour cela que nous choisissons d'entamer une démarche de concertation avant même la fin des études et le dépôt du projet. Vous pourrez ainsi collaborer sur différents aspects du projet, de sa conception à sa réalisation.

La démarche de concertation autour du projet de Mont-Saint-Jean

Au cours de cette démarche de concertation, vous allez pouvoir :

- vous informer sur le projet, par un événement de lancement de la démarche puis via des porte-à-porte et lettres d'informations régulières
- contribuer au projet via des réunions de concertation
- et suivre toute la démarche via le site internet dédié au projet.

Concertopolis

La plateforme Concertopolis est le site internet dédié au projet. Vous pouvez vous tenir informés de tout événement passé et à venir, ainsi que de toute actualité du projet (lancement d'études, instruction, etc.). Vous pouvez vous informer sur le projet et ses aspects techniques, mais aussi sur l'agrivoltaïsme en général via une FAQ. Enfin, vous pouvez y laisser vos avis, questions et remarques dans le fil de discussion.

Pour y accéder, rendez-vous sur www.projetagrivoltaique-montsaintjean.fr ou scannez le QR code.



L'agrivoltaïsme, qu'est ce que c'est ?

La loi APER (Accélération de la Production d'Energies Renouvelables) promulguée le 10 mars 2023 autorise, sous conditions, le développement du solaire photovoltaïque sur sols agricoles, naturels et forestiers ainsi que l'agrivoltaïsme. Depuis le 8 avril 2024, nous en connaissons les règles d'application via le décret n°2024-318. L'agrivoltaïsme s'apprécie au travers de nombreux critères dont notamment : le pourcentage de couverture, le service rendu à la production agricole, et les conditions relatives à la production agricole et au revenu issu de cette dernière.

Qu'est ce que l'agrivoltaïsme ?

L'agrivoltaïsme est une opportunité pour une agriculture qui s'adapte aux enjeux climatiques et qui doit continuer sa vocation initiale de nourrir la population. Tout en préservant l'agriculture et en améliorant le bien-être animal, l'agrivoltaïsme est un véritable outil de résilience agricole et économique pour une exploitation. Cela diversifie et pérennise les exploitations agricoles, générant des revenus complémentaires pour soutenir la transition et faciliter l'installation des jeunes agriculteurs.



Quelle est la différence entre l'agrivoltaïsme et le photovoltaïsme ?

L'agrivoltaïsme se distingue du photovoltaïsme par son intégration obligatoire avec des activités agricoles sous ou entre les panneaux solaires. La société Energiter a à cœur de répondre aux contraintes spécifiques de chaque activité agricole en concevant des projets concertés et un design adapté. Cela peut inclure des techniques telles que la surélévation des tables de panneaux, le choix d'une technologie appropriée à l'activité agricole en place, l'espacement des rangées de panneaux, ainsi que d'autres aménagements spécifiques pour maximiser les avantages agricoles.

Quels sont les bénéfices de cette énergie pour le territoire ?

En plus de rendre le territoire acteur de la transition énergétique et écologique, l'agrivoltaïsme permet de développer ou maintenir une activité agricole parfois en difficulté, en y apportant les avantages liés aux panneaux : la protection des cultures contre des intempéries, et des variations climatiques (gel, grêle et sécheresse), ainsi que offrant un abri pour les animaux d'élevage ; le soutien économique à la valorisation du foncier agricole ; le travail commun du territoire autour de projets agricoles locaux et profitant à tous...

Contacts



Kevin MICHEL
Chef de projets
michel@energiter.fr
02 41 46 16 72



Lorette HAFFNER
Cheffe de projet concertation et communication publique
lorette.haffner@demopolis-concertation.fr
07 72 27 98 08